



Temps partiel et congés maladie

Par **Oyapoke**, le **14/02/2013** à **14:48**

Bonjour,

Je suis agent territorial en Cessation Progressive d'Activité. Je travaille une semaine sur deux. J'ai des problèmes de santé qui me conduisent à avoir de nombreux arrêts de travail, qui me sont prescrits durant mes semaines de travail.

1 - Je souhaite connaître mes droits à congés de maladie, et en particulier à partir de quelle durée totale de congés maladie, mon traitement passera à 50%: 90 jours ou 45 jours ?

2 - D'autre part, quelle est l'incidence sur ma retraite des arrêts de travail (en l'occurrence j'aurai droit d'ici une année une retraite pour carrière longue)

Cordialement